



Frais de déplacement d'un avocat

Par **hotox**, le **01/06/2019** à **11:51**

bonjour,

Je souhaiterai savoir si pour une affaire pénale au TGI de Nîmes

1- il est possible de prendre un avocat du barreau de Lille ?

2- L'avocat facture t-il en plus des honoraires habituels pour plaider, des frais de voyage et de séjour sur place ?

Par **amajuris**, le **01/06/2019** à **12:12**

bonjour,

1- vous pouvez prendre un avocat du barreau de lille pour plaider mais il vous faudra prendre un avocat compétent territorialement à nîmes.

2- bien sur, votre avocat de lille vous facturera ses frais de déplacements dans ses honoraires.
salutations

Par **morobar**, le **01/06/2019** à **13:41**

Bjr,

Il s'agit d'un avocat postulant qui agit en représentation de soin confrère non inscrit au barreau local.

Par **ravenhs**, le **01/06/2019** à **15:40**

Si c'est une affaire pénale (correctionnelle, Crpc etc) il n'y a pas de postulation. L'avocat de Lille n'a pas besoin de prendre un postulant, vous confondez avec le civil.

Par **morobar**, le **02/06/2019** à **09:30**

Je ne confonds rien du tout, j'indique que se faire représenter (cf réponse @amatjurist) pour un avocat c'est désigner un avocat en postulation.